



Si j'arrête mon contrat de travail est-ce qu'on a le droit de me retirer

Par **sophie**, le **06/07/2011 à 16:11**

Bonjour, voilà j'ai signé un contrat de travail de 6 mois je suis au RSA le problème est que je veux arrêter mais on m'a dit que si j'arrête je n'aurai plus mon RSA est-ce que cela est vrai ? Sait-on un travail qui ne me plaît pas est-ce qu'on est obligé de laisser mon enfant de 13 ans seul chez moi car je suis seul avec un enfant à charge pouvez-vous me dire si cela est vrai ? On a le droit de me retirer le RSA si je casse le contrat je n'ai pour l'instant fait que 2 mois en vous remerciant

Par **amajuris**, le **06/07/2011 à 16:53**

Bonjour, en conclusion seule avec votre enfant de 13 ans vous ne pourrez jamais travailler ?
- touchez-vous une pension alimentaire pour votre enfant ?
- à préciser par d'autres intervenants et sachant que chaque cas est un cas particulier, il est possible que le fait de rompre un contrat de travail justifie la suspension du RSA.
- Sanction en cas de non respect des obligations (site vosdroits.service-public)
- Sauf situation particulière du bénéficiaire, le versement du RSA est suspendu, en tout ou partie, lorsque :
- de son fait et sans motif légitime, le projet personnalisé d'accès à l'emploi ou le contrat d'engagement ne sont pas établis dans les délais prévus ou ne sont pas renouvelés,
- il ne respecte pas, sans motif légitime, les dispositions prévues dans son projet personnalisé d'accès à l'emploi ou son contrat d'engagement,
- il a été radié de la liste des demandeurs d'emploi,
- il a refusé de se soumettre aux contrôles prévus, après avoir été mis en mesure de faire connaître ses observations.
- cd

Par **pat76**, le **06/07/2011** à **16:58**

BonjourrrnrnVous ne pouvez pas rompre un CDD, sauf en accord avec l'employeur, en cas de faute grave d'une des parties ou en cas de force majeure.rnrnSi vous démissionner de votre CDD, l'employeur sera en droit de vous assigner devant le Conseil des Prud'hommes et de vous réclamer des dommages et intérêts.rnrnC'est un CDD de 6 mois à temps complet ou à temps partiel? Votre fils à 13 ans et peut très bien comprendre que vous avez besoin de travailler pour donner de meilleures finances au foyer. Il est en âge de comprendre et c'est à vous de lui dire que vous ne pouvez pas faire autrement que de travailler et que vous lui faites confiance malgré son âge, pour qu'il ne fasse pas de bêtises pendant votre absence.rnrnEn cassanr le contrat, vous risquez fortement de vous retrouver dans une situation très difficile. Même si le travail ne vous emballa pas, il vous permet d'avoir un meilleur revenu que le CSA. Donc, même si cela vous est difficile, allez jusqu'au bout de votre contrat.